



Audience du SNASUB-FSU du 15 juin 2018
Après des autorités académiques

**« Sur certains aspects
des conditions de travail en EPLE »**

Le SNASUB-FSU a été reçu en audience le 15 juin 2018.

Représentaient l'administration : Mme Le Gal, secrétaire générale d'académie, M. Collin, DRH, M. Feillel, secrétaire général adjoint et Mme Maurouard, chef de la DEPAP.

Faisaient partie de la délégation du SNASUB-FSU : François Ferrette (secrétaire académique), Carole-Anne Gesbert (membre du bureau syndical, adjoint-gestionnaire), Patrick Beaudry (membre du bureau syndical, adjoint-gestionnaire), Marie-Hélène Robiolle (secrétaire de collège), Brigitte Ozouf (secrétaire en cité scolaire).

1 - Les missions des personnels administratifs

Le SNASUB-FSU demande que les missions des personnels administratifs soient exclusivement relatives à des tâches administratives. En conséquence, nous demandons l'arrêt du transfert des missions qui relèvent d'un autre corps de fonctionnaires.

Agent d'accueil : Nous avons souligné l'importance que prennent les missions d'agents d'accueil en lieu et place des tâches administratives. Mme Le Gal confirme que la fonction d'agent d'accueil relève bien de la fonction publique territoriale. Mme Le Gal va faire une information au DASEN de la Manche sur ce sujet car un dispositif spécifique a été mis en place par le conseil départemental. Le SNASUB-FSU demande le recrutement de personnels d'accueil par la collectivité de rattachement et que les ADJAENES, SAENES ou AAE ne fassent pas office d'agent d'accueil de substitution.

Secrétariat du DNB : au moins un cas nous a été communiqué d'un personnel administratif qui avait remplacé un enseignant.

Enquête compte financier : le conseil départemental de la Manche demande aux gestionnaires de remplir, tous les ans, depuis 4 ans, une enquête sur le compte financier. Cette pratique, qui représente un réel transfert de charge, a été déployée dans le Calvados cette année. L'administration s'engage à voir avec le service informatique si ces données peuvent être extraites directement des fichiers des comptes financiers afin d'éviter aux gestionnaires de retranscrire dans un fichier Excel les données contenues dans les comptes financiers.

Subvention de matériel informatique pour les écoles de la Manche : les établissements scolaires de la Manche ont reçu ou devraient recevoir une subvention pour acheter du matériel informatique. Cette somme entre dans le cadre d'une convention signée entre les communes et les collectivités territoriales. Le SNASUB-FSU a demandé à ce que cette convention soit communiquée pour justifier les achats. Des gestionnaires n'ont pas eu communication d'une notification ni d'un courrier d'explication.

2 - Requalification

Le SNASUB-FSU a mis en évidence le fait qu'une soixantaine de SAENES occupent des fonctions de gestionnaires alors que celle-ci doit relever de la catégorie A. Le statut d'adjoint-gestionnaire prouve d'ailleurs l'importance de cette fonction : « Dans ses fonctions de gestion matérielle, financière et

administrative, le chef d'établissement est secondé par un adjoint gestionnaire, membre de l'équipe de direction... » Nous avons souligné également que la plupart des ADJAENES effectuent des missions de catégorie B, c'est-à-dire d'application des textes réglementaires avec une autonomie que n'ont pas normalement les fonctions d'exécution.

3 - Formation :

Constat : le personnel a reçu des « informations » et non une « formation » sur Chorus-pro, Démact' et les Bourses. Installé en janvier 2017, la formation apportée était limitée à une heure en mai 2017. Le SNASUB-FSU estime nécessaire de disposer d'une vraie formation, avec travail en atelier, devant écran.

Le SNASUB-FSU avait popularisé l'an passé une initiative positive des autorités académiques, le « PAF pro-actif », mais qui ne semble pas avoir été rendu très visible pour les chefs de services. Il s'agit d'un dispositif qui permet de demander des formations spécifiques qui ne sont pas incluses dans le PAF. Les appels à projets étaient à remonter jusqu'au 18 mai 2018. Le SNASUB-FSU a demandé, et obtenu, qu'une nouvelle présentation soit faite lors du prochain CTA (25 juin) sur ce « PAF pro-actif ».

Nous avons précisé qu'il existait sur l'intranet du rectorat un espace pour les secrétaires d'établissements qui contient une mine d'informations sur les tâches rencontrées au quotidien ainsi qu'un forum. Des ateliers d'échanges de pratiques à destination des secrétaires sont les bienvenues et remplacent les formations absentes du PAF. Le SNASUB-FSU est extrêmement favorable à ce type de mesures, à étendre à d'autres métiers.

ATELIERS D'ÉCHANGE DE PRATIQUES :

Depuis plusieurs années, des secrétaires d'établissement se réunissent sous la forme d'atelier d'échange de pratiques et produisent des fiches d'aide sur les missions de secrétaires.

On peut les retrouver dans l'intranet du rectorat. Pour consulter les fiches techniques, il faut s'inscrire dans espace collaboratif (accès libre) et sélectionner « espace collaboratif des secrétaires d'EPL ». Il y a aussi un forum de débat.



POUR TOUT CONTACT

SNASUB-FSU, 48, rue du Val Noble, 61000 Alençon
02.33.27.56.09 / 06.11.64.15.57 - snasub-caen@orange.fr

chaque jour : 13h30 - 17h30